

Mise en ligne le 28 février 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 22  
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2023-12  
Conseil Municipal du 22 Février 2023

**DATE DE CONVOCATION** : 16 Février 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER – H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : F. GUIRAO – S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M.A. CHEVALIER

**OBJET : CHŒUR DE CHARENTE – CONVENTION DE PARTENARIAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de proposer un concert à la salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente le samedi 15 avril 2023, concert produit par l'Association Chœurs de Charente,

**Considérant** qu'il convient de signer une convention de partenariat entre l'association Chœurs de Charente et la Commune,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 25 VOIX POUR**, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Chœurs de Charente et tous les documents y afférents.

Les crédits seront inscrits au budget 2023

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE